



Retraités Cheminots

<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

Lettre aux Retraités

Edito : Mobilisation !

Evolution des prix selon l'INSEE

2022 : + 5,9%

2023 : + 3,7%

Janvier : -0,2%

Février : +0,9%

Mars : +0,2%

Avril : +0,5 %

Mai : 0

Juin : +0,1 %

Juillet : +0,2%

Aout : +0,5%

Septembre : -1,2%

Octobre : + 0,3%

Novembre :- 0,1 %

Evolution des pensions :

+0,8% au 1er janvier 2023

+4,9% au 1er novembre 2023 pour les retraites complémentaires

+ 5,3% au 1er janvier 2024

+ 1,6% au 1er novembre 2024 pour les retraites complémentaires

BON A SAVOIR

Caisse de Prévoyance SNCF

04 95 04 04 04

Services aux Retraités
SNCF : 0809 400 110
(numéro vert)

A l'heure où cet édito est écrit, on ne sait pas quand il y aura un gouvernement, ni quelle allure il aura... Faut-il s'en inquiéter ? Les commentateurs des médias font tout pour nous le faire croire. Les patrons des grandes entreprises et les actionnaires n'ont pas l'air de s'affoler, plus que cela : il suffit de regarder l'évolution du CAC40 ! Y aura-t-il également des augmentations des impôts ? Ce n'est pas obligatoire, selon les techniciens des finances... On comprend bien que les rumeurs sont répandues en fonction des intérêts qu'elles sont sensées favoriser.

Et nos retraites ? Après la tentative d'arnaque de Barnier / Wauquier avec une obole de 0,8% au 1er janvier et 0,8% en juillet, et seulement pour les retraites inférieures au Smic, tout est remis en question. A priori, si rien n'est décidé d'ici là, l'augmentation au 1er janvier devrait être au niveau de l'inflation, c'est-à-dire 2,2%, ce qui ne serait que simple justice. Et si c'est le budget de l'an dernier qui est appliqué, nous voulons bien recevoir 5,4%, ce ne serait qu'une partie seulement de ce que nous avons perdu ces dernières années !

Quel que soit le gouvernement, Force Ouvrière rappelle son indépendance : les revendications restent, et notre seule boussole, c'est l'unité des salariés dans la mobilisation. Les cheminots se trouvent à l'aube d'une mobilisation à partir du 11 décembre contre la filialisation du fret, l'ouverture au privé des TER, etc, et pour l'augmentation des salaires, l'abrogation de la réforme des retraites, l'arrêt des suppressions de postes dans les services publics...

Les retraités se doivent d'être aux côtés des actifs, dans la mobilisation, tous ensemble !

Bulletin rédigé par le Secrétariat des Retraités :

Gérard LE MAUFF, Alain SCHLICK, Claude DENIS, Christine DEVARENNE, Eric FALEMPIN, Patrick FAUCOUNEAU, François GRASA, Claude JEHAN, Jean-Louis PONNAVOY,

Echos du Conseil national du 5 décembre 2024.

La Section fédérale des retraités était représentée par Gérard Le Mauff, Alain Schlick, Patrick Faucouneau et Jean Louis Ponnay. Etaient invités, Eric Falempin, François Grasa, Louis Bottela et Jean Jacques Meloul (anciens secrétaires fédéraux)

Tous les intervenants ont salué chaleureusement **Philippe Herbeck** et son travail avec l'équipe fédérale.

Le rapport d'activité présenté par Philippe Herbeck a été discuté et adopté par 264 pour et 9 contre (syndicats de Paris St Lazare, sans explications de vote). Une motion présentée par les syndicats de Paris Nord a été adoptée.

Le nouveau secrétariat fédéral a été élu :



Secrétaire général : Daniel Ferté

Secrétaire adjoint : Christophe Prat

Trésorier : Philippe Laran

Trésorier adjoint : Mickaël Loncke

Secrétaires fédéraux chargés de zones: Philippe Paris, Michel David, Madjid Mértarfi et Christian Gresser



Un

Bureau National du 28 novembre 2024

24 responsables régionaux et militants de la Section fédérale des retraités se sont réunis en Bureau national en présence de **Daniel Ferté**, Secrétaire général adjoint.



Préparant dans leurs UDR, la mobilisation appelée pour le 3 décembre par l'UCR FO et le « groupe des 9 » pour réclamer une revalorisation des pensions au 1er janvier au moins conforme à la loi (!), ils ont discuté de la situation sociale pour le moins tendue, compte tenu des

remises en cause continue du pouvoir d'achat et des services publics ... et de la dangereuse course aux armements dans une situation internationale inquiétante (génocide de civils en Palestine, guerre en Ukraine ...)

Daniel Ferté a informé le BN des conditions de la préparation de la mobilisation des cheminots à compter du 11 décembre, la fédération mettant en avant outre le combat contre les filialisations, la question salariale. Il a indiqué que, notamment, les secteurs FO de la fonction publique appelaient à une mobilisation simultanée, favorisant l'indispensable « tous ensemble ».

Un compte rendu complet des travaux du BN est disponible auprès des responsables régionaux et du secrétariat retraités.

Agenda

- Comité exécutif de l'UCR FO : 14 et 15 janvier
- Secrétariat retraités (adoption du rapport d'activité) : lundi 3 février.
- Date limite de réception des candidatures au Secrétariat retraités : vendredi 28 février
- Conférence nationale retraités : mercredi 2 avril (10 h - salle Jouhaux à la Confédération).
- Congrès fédéral : semaine du 22 au 26 septembre
- Sortie nationale retraités 2025 à Dijon : 8 et 9 octobre



Communiqué des 8 organisations de retraité·e·s

Le 3 décembre 2024, dans toute la France, à l'appel des organisations UCR-CGT, UCR-FO, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR et Ensemble & Solidaires, des dizaines de milliers de retraité·e·s se sont rassemblé·e·s et ont manifesté pour faire entendre leurs revendications.

Ils étaient porteurs de dizaines de milliers de signatures d'une pétition exigeant :

- L'indexation de toutes les retraites de base au 1^{er} janvier 2025 sur la base des dispositions contenues dans les articles L.161-23-1 et L161-25 du Code de la sécurité Sociale.
- Le rattrapage des pertes subies depuis 2017.
- Pas de pension en-dessous du SMIC.
- La revalorisation des pensions indexées sur le salaire moyen.

Ces pétitions ont été remises dans les départements aux Préfets ou à leurs représentants qui, à de rares exceptions près, ont reçu les délégations.

À Paris, une délégation de 8 personnes représentant les différentes organisations à l'initiative de cette journée, a pu exposer aux représentants du Premier ministre la situation des retraité·e·s et le bien fondé de leurs revendications.

Les représentants du Premier ministre ont tenu le discours habituel pour tenter de justifier les mesures contenues dans le PLFSS 2025 pour lequel le gouvernement a déclenché le 49-3.

Dans ces conditions et quelle que soit la situation à l'issue du vote des motions de censure, les retraité·e·s avec leurs organisations, continueront à œuvrer pour faire aboutir leurs revendications, qui rejoignent d'ailleurs celles des salariés actifs ou chômeurs.

Dans ce cadre, les organisations soussignées appellent à développer les initiatives et mobilisations visant à en finir avec cette politique de remise en cause de tous nos acquis sociaux.

Paris le 4 décembre 2024

Cathy Cau (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)
Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)
Yvon Le Goffic (UNIRetraité-s CFE-CGC, 42 avenue de la Porte de Clichy, 75017 Paris)
Marylène Cahouet (FSU, 22 rue de la Malmaison 93 170 Bagnolet)
Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)
Jacques Brillet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)
Roger Perret (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)
Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)

Les Facilités de circulation : fiscalisés pour les nouveaux retraités !

Par courrier du 15 octobre, les cheminots partis en retraite depuis le 1^{er} janvier 2024 ont reçu un courrier d'*Optim'service* leur annonçant qu'ils devraient désormais « *déclarer la valeur de l'avantage retraite lié aux Facilités de circulation à l'administration fiscale* ». Cette décision résulte de la convention UTP¹-URSSAF du 3 aout 2022.

Les cheminots en activité sont également concernés, mais la Direction compense - aux cheminots à statut et aux contractuels - par une augmentation salariale ... ce qui ne sera pas le cas pour les retraités ;

1°) La SnCF prend à sa charge les cotisations (CSG, CRDS ...) lié à l'assiette forfaitaire correspondant aux FC pour ses anciens salariés.

2°) **Mais cet avantage est soumis à l'impôt sur le revenu des retraités.**

Pratiquement

- Pour cette année, les nouveaux retraités (depuis le 1/1/24) devront ajouter à leurs déclarations de revenu 2024 une somme forfaitaire de : 148 € pour un retraité + 120 € par partenaire du couple ou enfant + 26 € par ascendant².
- L'an prochain et les années suivantes :
 - o La possibilité de renoncer aux FC pour l'année suivante* - ainsi que de suspendre les FC pour une année de tout ou partie des ayants droits, ou de supprimer définitivement les droits aux FC à certains ascendants - sera ouverte chaque année pendant 1 mois et demi (du 15 octobre au 30 novembre) sur le site « *Services aux retraités* »
 - o Il faudra « *obligatoirement se connecter au site de l'Agence paie et famille pour connaître la valeur* » à ajouter à la déclaration de revenu. « *Une assistance téléphonique* » sera possible ...

* A noter : a) Sans intervention l'année d'après, la situation de l'année en cours sera reconduite.

b) Un retraité ayant renoncé à ces FC pourra à nouveau en bénéficier, en le signalant dans les mêmes conditions.

Commentaire FO

L'accord « classifications/ rémunérations » signé en décembre 2021 par l'UNSA, la CFDT et SUD-Rail traite des facilités de circulation dans son article 16, en acceptant la fiscalisation (16.3) aux agents. La Fédération commentait alors ainsi cet article³ : « **A terme c'est la fin des FC : c'est l'acceptation par les signataires de « l'avantage en nature » et donc du report de la fiscalité vers le cheminot, point d'opposition historique des OS contre la direction SNCF.** »

¹ Union des Transports Publics et ferroviaires : organisation patronale regroupant 161 entreprises de transport public urbain de voyageurs et 6 entreprises de transport ferroviaire. Notamment : SNCF, RATP, KEOLIS, TRANSDEV, THALYS ...

² Ce qui entrainera un supplément d'impôt estimé par Sud à 16.28 € (29.48 € pour un couple) ... que la Direction trouve « modique » (lors de la rencontre avec la Fédération).

³ Dans deux documents fédéraux détaillant article par article cet « accord » ainsi celui sur le prétendu « sac à dos social » négociant les transferts de cheminots dans le cadre des filialisations/privatisations.

DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DU 21 NOVEMBRE 2024

Pour la mobilisation !

La Commission exécutive confédérale réunie le 21 novembre s'alarme d'une situation économique et de l'emploi particulièrement effrayante. Les annonces de restructurations, de fermetures de sites, de délocalisations, de suppressions d'emplois et les défaillances d'entreprises se multiplient tant dans les grandes que dans les petites. Le chômage repart à la hausse. Aucun secteur ni aucune partie du territoire ne semblent épargnés par une vague dont tout indique qu'elle n'en est qu'à son début.

Pour construire le rapport de force, la CE invite les travailleurs à la mobilisation dans l'unité la plus large possible, y compris par la grève sur une base interprofessionnelle dès le 10 décembre pour faire aboutir les revendications pour l'augmentation des salaires, l'abrogation de la réforme des retraites, la défense de la sécurité sociale, la défense de l'emploi et le développement des services publics.

Les débats budgétaires voient fleurir chaque jour de nouvelles mesures d'économies dont les salariés, les retraités, les assurés sociaux vont faire les frais. Cette situation voit revenir le concours Lépine des mauvaises réponses : simplification des normes et des droits, poursuite de la baisse du coût du travail, affaiblissement des services publics, amplification des politiques d'austérité, des régressions de droits à la sécurité sociale, des mesures qui reviennent comme des solutions miracles à chaque fois que la croissance ralentit. Pour la Commission exécutive, les travailleurs ne sont pas responsables de la situation budgétaire, contrairement à ceux qui ont bénéficié d'aides publiques massives sans conditionnalité.

C'est dans ce contexte que les employeurs publics renouent avec les réductions d'effectifs dans la fonction publique. Le ministre de la Fonction publique multiplie les provocations à l'égard des agents, en confirmant le gel du point d'indice et en annonçant notamment l'application de 3 jours de carence.

Parce que les travailleurs ne peuvent continuer à subir sans réagir, la Commission exécutive soutient l'appel à la mobilisation, y compris par la grève reconductible lancée par les fédérations de la fonction publique les 10, 11 et 12 décembre. La CE confédérale soutient toutes les initiatives et mobilisations de ses syndicats et fédérations, décidées dans l'intervalle.

La CE confédérale invite par ailleurs tous ses militants à se mobiliser pour voter et faire voter FO dans le cadre des élections TPE qui auront lieu du 25 novembre au 9 décembre.

Le 21 novembre 2024

Les nôtres

Christine Devarenne.



Christine était agent commerciale à la SNCF. Elle a adhéré très vite au syndicat FO de Rouen Sotteville, nous étions en 1981. L'année suivante, elle prenait déjà des fonctions au sein de la structure régionale comme responsable de la section jeunes. Quelques années plus tard elle cumula plusieurs responsabilités, secrétaire du syndicat et secrétaire générale de l'union régionale.

Christine a aussi représenté sa région au sein du Bureau Fédéral de la Fédération FO des cheminots. Elle était aussi membre de notre commission de contrôle.

A sa retraite nous lui avons demandé d'intégrer le secrétariat national de la section des retraités, elle a bien sûr accepté considérant que la retraite n'était pas la fin du militantisme. C'est ainsi que sans interruption, durant 43 ans elle aura milité pour la défense des conditions de vie et de travail des cheminots.

J'ai connu Christine au début des années 90, j'étais alors chargé du transport et du commercial à notre Fédération et il m'arrivait souvent de me rendre dans la région de Rouen. J'ai donc eu la chance de travailler et de militer en sa compagnie. Je peux témoigner de sa fidélité, du respect qu'elle avait pour ses interlocuteurs même en cas de désaccord. Je n'ai jamais entendu Christine hausser le ton, elle savait pourtant être convaincante tout en restant calme et mesurée, peut être que ses yeux pétillants représentaient un atout. Je sais qu'elle va manquer à Jacques, à sa famille. Elle manque aussi déjà à beaucoup de militants qui ont eu la chance de la côtoyer.



Je sais que certains, de la génération qui nous suit, l'appelaient affectueusement mamie au sein de FO.



Ces quelques mots pour lui rendre un dernier hommage, dire au revoir à la camarade, à Christine, à notre amie.

Eric Falempin

Les sections se réunissent

Section de Rennes



La section s'est réunie mardi 12 novembre autour de **Daniel Vigour**.

Gérard a témoigné que la sortie nationale à St Malo avait été très appréciée des participants.

Il a fourni les informations à sa disposition sur l'activité revendicative

retraités et les diverses annonces gouvernementales les concernant. La discussion a beaucoup porté sur la dégradation des services publics et les moyens à mettre en œuvre pour stopper les attaques anti sociales et la baisse continue du pouvoir d'achat ... qui n'est pas sans conséquence.

Le secrétaire régional Gaby est passé nous saluer et nous avons ensuite poursuivi nos échanges à l'apéro et au repas.

Section de Toulouse

La réunion s'est tenue lundi 18 novembre, avec la participation du secrétaire régional Anthony.

Gérard a fait le point de la situation des retraités avec **André Mons** et **Pascal Boutry**.

Nous avons eu une longue discussion sur la difficile période sociale que nous vivons et Anthony a expliqué les difficultés de nombre de cheminots et le contexte dans lequel se situait l'appel à une grève reconductible à compter du 11/12.



Des militants en activité nous ont rejoint à leur pause repas, ce qui a permis de poursuivre les échanges entre nous ... instructif sans nul doute.

Des militants en activité nous ont rejoint à leur pause repas, ce qui a permis de poursuivre les échanges entre nous ... instructif sans nul doute.